



Communiqué de presse

Le travail de nouveau attaqué dans le budget 2027 : les jeunes, le pouvoir d'achat et l'industrie lourdement menacés

Paris, le 28 septembre 2026 – **Après le gel, un nouveau rabot.** Le Gouvernement envisagerait, dans le projet de budget qui sera présenté jeudi, de **réduire à nouveau les allègements de cotisations sociales de 3 à 3,5 Mds € en 2027**, en reconduisant leur gel et en élargissant leur assiette de calcul, notamment à l'épargne salariale. Un énième coup porté au travail dont le coût compte déjà parmi les plus élevés de l'Union européenne. En contradiction avec les engagements pris par le Premier ministre et au pire moment : chômage au plus haut depuis 2020, emploi des ETI qui décroche, défaillances record. **Pour les ETI, la facture de la cascade engagée depuis 2025 dépasserait 2 Mds € par an en 2027**, d'après nos estimations. **Le travail en France ne peut pas être une nouvelle fois la variable d'ajustement du budget.**

Allègements : rabotés, gelés, et bientôt rabotés à nouveau ?

Les allègements généraux ne sont pas une niche : **leur suppression détruirait entre 1,3 et 1,9 million d'emplois**, selon la Direction générale du Trésor. Ils ont pourtant été rognés à chaque budget. En 2025, un rabot de 1,6 Md €, dont plus de 500 M € pour les seules ETI, puis une réforme du barème qui renchérit de 3 à 4 points la zone 1,3-2,5 SMIC, où se concentrent pour partie les salaires industriels. En 2026, un gel, malgré un SMIC relevé de 3,6 % en six mois. En 2027, **la double peine** : la reconduction du gel, alors qu'une nouvelle hausse du SMIC est attendue en janvier, et l'élargissement de leur assiette. Pour une ETI industrielle type de 660 salariés, **le surcoût atteindrait**, avec l'ensemble des mesures prises et annoncées, **quelque 750 000 € par an par rapport à 2024.**

Épargne salariale : chassée par la porte, elle revient par la fenêtre

Le 8 septembre, le Premier ministre assurait qu'il n'avait jamais été question de toucher à l'épargne salariale. Trois semaines plus tard, l'intégrer au calcul des allègements figure parmi les pistes du rabot. Le canal change, l'effet demeure : **chaque euro d'intéressement ou de participation versé se paierait en renchérissement de la masse salariale.** Ce serait pénaliser précisément les entreprises qui partagent la valeur, l'industrie et les ETI en tête. Et amputer des compléments de revenus (près de 30 Mds € par an) qui aident des millions de Français à se loger ou à financer les études de leurs enfants. **Un contresens, au moment même où il est question de faciliter le déblocage de cette épargne pour soutenir le pouvoir d'achat.**



Jeunes, pouvoir d'achat, industrie : toujours les mêmes cibles

Ce rabot s'ajoute à une cascade engagée depuis 2025 : aide à l'apprentissage divisée par trois à huit selon le niveau, près de 500 M € de charges AT-MP transférées aux employeurs dès le 1er novembre prochain, quatrième tour de vis en quatre ans sur les indemnités de rupture. **Toutes ces mesures frappent les mêmes cibles.** Les jeunes d'abord : les entrées en apprentissage reculent pour la première fois depuis onze ans, **plus de 7 ETI sur 10 ont réduit leurs recrutements d'apprentis**, et le chômage des moins de 25 ans dépasse 20 %, contre 15 % dans l'UE et 7 % en Allemagne. Le pouvoir d'achat ensuite : **54 % des ETI** indiquent que la hausse du coût du travail pèsera sur leurs décisions d'emploi ou de rémunération. Des NAO sous contrainte, c'est du salaire en moins. **L'industrie enfin**, et plus largement les entreprises exposées à la concurrence internationale, qui voient **leur compétitivité se dégrader davantage** alors même que le coût du travail, notamment celui du travail qualifié, est déjà très supérieur à la moyenne européenne.

Au pire moment

Le chômage atteint 8,3 % au deuxième trimestre, son plus haut niveau depuis 2020, quand la zone euro est à 6,3 %. L'emploi salarié a reculé de 48 400 postes en 2025, puis de 22 800 au premier semestre 2026. Côté ETI, le solde net d'emplois créés est tombé à + 1 189 au deuxième trimestre, et **une ETI sur trois a arrêté, suspendu ou réorienté un projet en France.** Les seules mesures nouvelles pour 2027 représenteraient pour les ETI plus de 1,2 Md € par an selon nos estimations, **soit l'équivalent du coût employeur de quelque 15 000 emplois qualifiés.** Chaque euro prélevé de plus alimentera l'arbitrage contre l'emploi.

À quelques jours de la présentation du budget, **le Gouvernement doit prendre la mesure de l'impact extrêmement délétère qu'aurait, dans le contexte actuel, toute nouvelle hausse du coût du travail. Pour le METI, ce serait franchir une ligne rouge.** Nous appelons à écarter toute nouvelle réduction des allègements généraux et à sanctuariser le régime du partage de la valeur, conformément à l'engagement du Premier ministre. Quand une ETI renonce à embaucher, c'est une perspective qui s'assombrit, un territoire qui s'affaiblit. Nos entreprises ne peuvent plus absorber de charges supplémentaires. N'obérons pas l'avenir des jeunes, de l'industrie, des territoires. **Cessons d'alourdir le coût du travailler, produire et s'engager en France !**

À propos des ETI en France

7 200 ETI

1 380 milliards d'euros de chiffre d'affaires

25 % de l'emploi en France

38 % de l'emploi industriel en France



1/3 des exportations françaises

2/3 des sièges sociaux des ETI situés hors de l'Île-de-France

À propos du METI

Fédérant la communauté des ETI à l'échelle nationale et à travers le réseau des Clubs ETI régionaux, le METI poursuit une ambition : placer les ETI, entreprises de long terme garantes de la prospérité des régions, au cœur de la stratégie économique de la France et de l'Union européenne. Son action se structure suivant quatre axes principaux :

- Documenter et mettre en lumière la contribution majeure des ETI au développement économique et social de leurs territoires d'implantation (base industrielle, emplois, exportations, investissements, transformations, responsabilité sociétale, etc.)
- Plaider pour la restauration des conditions du « travailler, produire et s'engager » en France, en valorisant l'investissement de long terme et en s'attaquant au différentiel de compétitivité du site France
- Promouvoir les dynamiques de transformation et d'engagement des ETI, sur les plans environnemental, numérique et sociétal
- Appeler à la création d'une catégorie ETI européenne et à la prise en compte des enjeux des ETI par les institutions européennes

www.m-eti.fr

Contact presse du METI : Marie-Caroline Lopez – lopezmariecaroline@gmail.com – 06 70 04 56 21